

# DEMANDE D'INSCRIPTION

*Séjour en Europe*

Photo d'identité  
récente

Nom..... Prénom..... Sexe..... Age (au jour du départ).....  
Né(e) le..... Nationalité..... Frères & sœurs.....  
Nom & profession des parents .....

Adresse .....

..... Tel. domicile .....

..... Tel. Travail .....

Portable de l'étudiant ..... Portable parent(s) ..... Email .....

Tél de vacances ou personne à joindre en cas d'absence des parents.....

## Séjour choisi

Pays  Dates

Durée

Formule choisie

*Famille, Résidence, Langue & Sport, immersion totale...*

Pour les jeunes ayant 14 ans ou plus :  
Etre le seul francophone dans la famille  Etre avec un autre francophone dans la famille

Classe..... 1° langue..... 2° langue .....niveau (dans la langue du pays visité) .....

Caractère  
*Personality / Persönlichkeit*  
*Personalidad*

timide  mûr  s'adapte bien   
*shy / schüchtern* *mature / reif* *adaptable / passt sich gut an*

indépendant  fumeur  non-fumeur   
*unabhängig* *smoking* *non-smoking*

Loisirs & sports favoris.....  
*Hobbies & sports*

Indications médicales (allergie importante, énurésie...)  
*Medizinische Anzeigen*

Souhait particulier, ou indication pouvant aider au choix du groupe ou de la famille.....

N° de la carte d'identité  
ou du passeport de l'inscrit  
*nécessaire à l'émission d'un billet d'avion*

Demande de pré/post acheminement

Ville de départ demandée

Autorisation de sortie le soir (sans les moniteurs) dans le cadre d'un séjour en famille  
*Parents' permission to go out in the evening / Erlaubnis abends auszugehen*  
*Permiso de salida de noche sin adultos*

non  oui  jusqu'à ..... h la limite est 22h  
*no* *yes* *until / bis / hasta*

## Précisions concernant la rubrique «Autorisation de sortie, le soir»

Cette rubrique n'a trait qu'aux séjours de groupe en famille; elle ne concerne donc pas les programmes en résidence ou en collège, dans lesquels les participants ne sortent pas seuls le soir.

La question posée est la suivante : en dehors des sorties organisées, prévues au programme, le jeune aura-t-il le droit de sortir le soir, après 19h, seul ou avec des camarades et sans la présence de moniteurs ou d'autres adultes?

Pour les jeunes de moins de 15 ans, nous demandons aux parents de ne pas accorder cette autorisation.

Pour les jeunes de plus de 15 ans, les autorisations données pour un séjour de vacances ne devraient pas différer de ce qu'elles sont dans la vie courante.

Les participants à qui l'autorisation a été accordée, doivent savoir qu'il y a des limitations, quel que soit leur âge :

- 1) Ils ne doivent pas sortir tous les soirs (cela ne serait pas correct vis-à-vis de leur famille-hôte)
- 2) Ils doivent toujours être de retour avant 22h (ou plus tôt, si la famille-hôte ou les organisateurs le demandent).

Avez-vous une Assurance couvrant la Responsabilité Civile? Si oui, laquelle (nom & adresse)

.....

N° Sec. Sociale ..... Assurance scolaire .....

Bénéficiez-vous d'une mutuelle complémentaire? Si oui, laquelle .....

.....

Nom et adresse de l'établissement scolaire .....

.....

Nom du professeur de langue .....

Date

Le représentant légal